
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**



Délibération n°2019-02-05

Débat d'orientation budgétaire
2019.

LE DIX-NEUF FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2019
Date d'affichage : 13 février 2019
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2019

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUISSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Éric ROUSSEAU, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL et Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Arrivée de Jean-Jacques FOURNIÉ à 18 h 50 - Question n°1

Absents avec procuration :

Annie COULOMBEL avec procuration à Denis DOLIMONT
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Michel TAMISIER avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absents :

Frédéric RÉAUD, Laure BARBIER, David BRIÈRE, Nicole GUIRADO, Marie-France CHANGEUR, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Annie LAMIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 19 février 2019

DELIBERATION N°2019-02-05

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.

REFERENCES :

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – Titre IV

Conformément à l'article 11 de la loi ci-dessus référencée, un débat public a eu lieu ce jour, mardi 19 février 2019, au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse dont copie jointe, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2019.*

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21/02/2019

Affiché le :

22/02/2019

A Saint-Yrieix, le 22/02/2019
Le Maire,
Denis DOLIMONT

